

RGPD : Vol de données : la nouvelle norme



A six mois de l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) le 25 mai 2018 prochain, Proopoint, spécialiste de la cybersécurité, dévoile les résultats de son étude paneuropéenne (Royaume-Uni, France, Allemagne) analysant le niveau de préparation des entreprises.

Les cyberattaques sont malheureusement devenues monnaie courante pour les entreprises qui doivent désormais intégrer pleinement les risques associés à leurs stratégies de sécurité pour se protéger. A l'image du piratage d'Equifax exposant les données personnelles de plus de 145 millions de citoyens américains ou du ransomware Wannacry ayant affecté plus de 200.000 ordinateurs dans 150 pays, tout le monde est concerné. La France, semble particulièrement affectée, avec 61% des entreprises françaises qui déclarent avoir subi un vol de données personnelles durant les deux années écoulées (54% au Royaume Uni et 56% en Allemagne) et 78% d'entre elles qui redoutent un vol de données dans les 12 mois à venir (54% au Royaume-Uni et 46% en Allemagne).

Niveau de préparation RGPD : un décalage évident entre perception et réalité

Si les décideurs IT français semblent mieux préparés que leurs voisins (51% des répondants français pensent que leur organisation est déjà en conformité avec la réglementation RGPD, contre 45% au Royaume-Uni et 35% en Allemagne), l'étude révèle que plus d'une entreprise française sur cinq (22%) ne sera toujours pas en conformité avec la réglementation lors de son entrée en vigueur en mai 2018 (23% au Royaume-Uni et 34% en Allemagne). Un résultat finalement peu surprenant, considérant que seules 5% des entreprises auraient effectivement mis en place toutes les stratégies de gestion de données nécessaires pour garantir cette mise en conformité.

Les décideurs IT semblent pourtant conscients des enjeux, puisque 66% des répondants confient que leur budget a augmenté en prévision de l'entrée en vigueur de RGPD. Plus de sept entreprises sur dix en Europe ont par ailleurs monté des équipes projet dédiées RGPD et plus d'une sur quatre a désigné un responsable de la protection des données. A l'épreuve des faits, et alors que les entreprises avaient deux ans pour se préparer (adoption de la réglementation en avril 2016), seuls 40% des répondants révèlent que leur organisation a rempli un formulaire de mise en conformité RGPD. [lire la suite]

LE NET EXPERT

- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
- AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE de vos traitements
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
- SUIVI de l'évolution de vos traitements
- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'Information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DORTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).

- **Responsable Conscientisation :**
 - Accompagnement à la mise en place de DPO
 - **Cartographie** et sensibilisation à la **cybercriminalité** (accusations entre les zones) ;
 - Audits Sécurité (ISO 27005) ;
 - Opérations techniques et judiciaires ;
 - **Recherche de preuves** : téléphones, disques durs, e-mails, courriels, dédouanements de clientèle ;
 - **Optimisation de systèmes de votes électroniques** ;

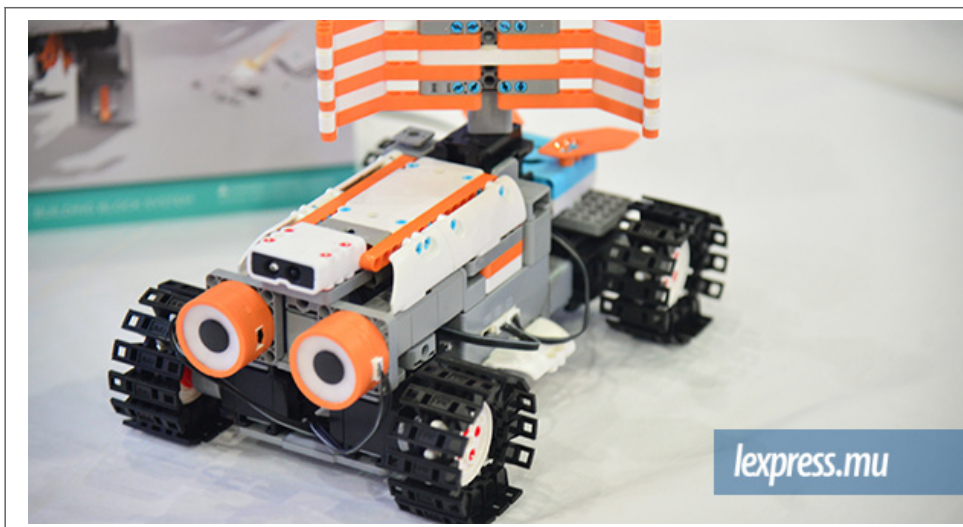
Le Net Expert
INFORMATIQUE
Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Régissez à cet article

Source : *RGPD : 1 entreprise française sur 5 ne sera pas en conformité !* | UnderNews

Objets connectés : attention, on vous espionne...



Objets connectés : attention, on vous espionne...

Montre connectée. Enceintes connectées. Casque connectée. Jouets connectés... Autant d'appareils qui ont besoin d'Internet pour fonctionner correctement. Sauf qu'ils sont susceptibles d'être des espions. La plupart sont, en effet, vulnérables aux menaces.

En France, l'Association européenne de défense des consommateurs a pris les devants pour demander que les poupées connectées soient retirées des étagères pour Noël. Ces poupées connectées, d'un fabricant réputé, répond aux enfants. Les conversations ont été enregistrées au préalable. Toutefois, cela n'est pas conforme aux règles de protection des données des mineurs. En effet, n'importe qui peut s'y connecter à travers le Bluetooth et ainsi intercepter des conversations

Selon un informaticien, les parents ne réalisent pas ce qu'ils achètent. «Ils ignorent les dangers des poupées ou des jouets connectés. Ils vont en acheter sans réaliser qu'il y a des failles de sécurité», fait-il valoir.

Pas de vérifications

Le fait est que tous les objets qui ont des fonctions Bluetooth et sont équipés de micros sont de parfaits espions. Grâce à des logiciels espions, des pirates peuvent écouter les conversations. Wikileaks a rendu public des documents, en mars dernier, prouvant que la *National Security Agency*, aux États-Unis, peut effectuer des écoutes...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)**
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Objets connectés: attention, on vous espionne...* | lexpress.mu

Alerte ! Un virus «indétectable» pour Windows voit le jour



Une nouvelle méthode permettant d'esquiver tous les logiciels antivirus a été présentée par les employés de la société enSilo lors de la conférence sur la cybersécurité Black Hat Europe 2017. Ce virus, restant invisible, serait susceptible d'affecter le fonctionnement de toutes les versions de Windows.

Dans le cadre de la conférence sur la cybersécurité Black Hat Europe 2017, les spécialistes de la société enSilo ont décrit une nouvelle méthode permettant d'effectuer une cyberattaque tout en restant indétectable par les antivirus. D'après les programmeurs, ce schéma, baptisé Process Doppelganging, fonctionne sur toutes les versions de Windows.

Ainsi, les experts ont établi qu'avec l'utilisation des transactions NTFS, il était possible d'apporter des modifications dans un fichier. Ensuite, Process Doppelganging est capable de masquer le chargement de ce fichier modifié. Pendant tout ce temps-là, l'antivirus ignore que l'ordinateur est la cible d'une attaque puisque le code malveillant utilisé par Process Doppelganging ne laisse pas de traces sur le disque...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX ⇒ MISE EN CONFORMITÉ)
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPIA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
 - EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mises en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la cybercriminalité (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



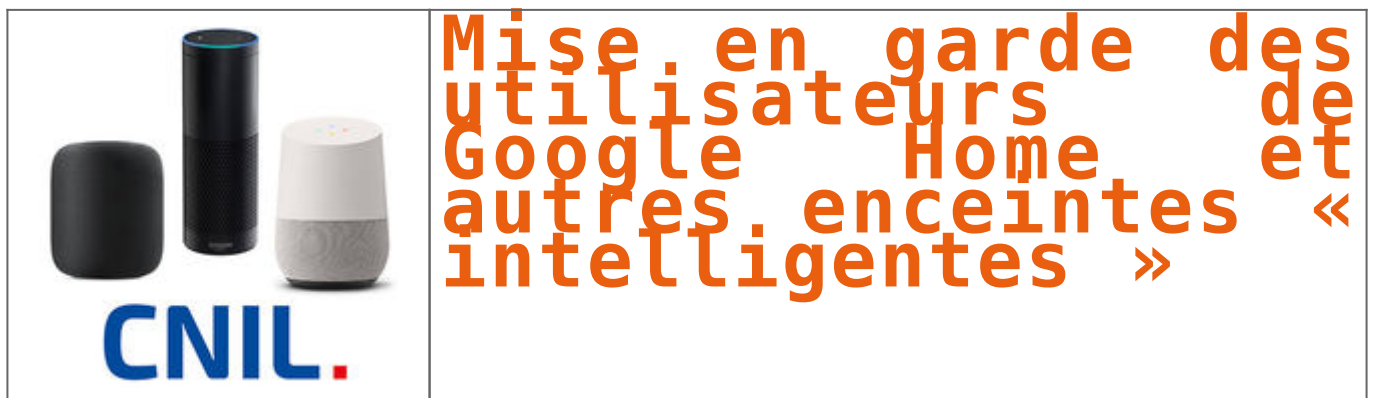
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Attention, danger! Un virus «indétectable» pour Windows voit le jour – Sputnik France*

Mise en garde des utilisateurs de Google Home et autres enceintes « intelligentes »



Guidée vocalement, une enceinte connectée assiste l'utilisateur dans les tâches de son quotidien. Quels enjeux posent cette technologie au regard de la vie privée des utilisateurs ?

Qu'est-ce qu'une enceinte connectée dite intelligente ?

Une enceinte connectée « intelligente » est un dispositif équipé d'un haut-parleur et d'un micro qui intègre un assistant vocal. Grâce à cet équipement, l'enceinte est capable d'interagir avec l'utilisateur pour lui délivrer un service suite à une requête vocale. L'assistant est en mesure de répondre à une question, donner la météo, régler le chauffage, activer des lumières, réserver un VTC/Taxi, acheter des billets ...

Le principe général de fonctionnement se caractérise par 4 grandes étapes :

Etape 1 – L'utilisateur « réveille » l'enceinte à l'aide d'une expression clé (« Hey Snips » / « Ok Google » / « Hey Alexa »).

Etape 2 – L'utilisateur énonce sa requête.

Etape 3 – La parole prononcée est automatiquement transcrite en texte puis interprétée afin qu'une réponse adaptée soit fournie.

Etape 4 – L'enceinte repasse en « veille »

Certains de ces enceintes enregistrent localement les requêtes de l'utilisateur de manière à lui laisser la maîtrise de ses données (ex. une enceinte connectée avec l'assistant vocal de Snips). D'autres en revanche, envoient ces requêtes dans le cloud, autrement dit sur les serveurs de traitement de la société (ex. Amazon Echo, Google Home...). Dans les deux cas, l'appareil (ou ses serveurs) peut être amené à conserver :

- Un historique des requêtes transcrites afin de permettre à la personne de pouvoir les consulter et à l'éditeur d'adapter les fonctionnalités du service.
- Un historique des requêtes audio afin de permettre à la personne de les réécouter et à l'éditeur d'améliorer ses technologies de traitement de la parole.
 - Les métadonnées associées à la requête comme par exemple, la date, l'heure, le nom du compte...

[...]

Nos conseils

1. Encadrer les interactions de ses enfants avec ce type d'appareils (rester dans la pièce, éteindre le dispositif lorsqu'on n'est pas avec eux) ;
 2. Couper le micro / éteindre l'appareil lorsque l'on ne s'en sert pas ou lorsqu'on ne souhaite pas pouvoir être écouté ;
 3. Avertir des tiers/invités de l'enregistrement potentiel des conversations (ou couper le micro lorsqu'il y a des invités) ;
 4. Vérifier qu'il est bien réglé par défaut pour filtrer les informations à destination des enfants.
5. Connecter des services qui présentent réellement une utilité pour vous, tout en considérant les risques à partager des données intimes ou des fonctionnalités sensibles (ouverture porte, alarme...) ;
6. Etre vigilant sur le fait que les propos tenus face à l'appareil peuvent enrichir votre profil publicitaire ;
 7. Ne pas hésiter à contacter les services supports en cas de questions et, le cas échéant, la CNIL.
8. Se rendre régulièrement sur le tableau de bord pour supprimer l'historique des conversations/questions posées et personnaliser l'outil selon vos besoins. Par exemple, définir le moteur de recherche ou la source d'information utilisé par défaut par l'assistant...[lire la suite]

LE NET EXPERT

- ACCOMPAGNEMENT RGPD (ÉTAT DES LIEUX → MISE EN CONFORMITÉ)
 - ANALYSE DE VOTRE ACTIVITÉ
 - CARTOGRAPHIE DE VOS TRAITEMENTS DE DONNÉES
 - IDENTIFICATION DES RISQUES
 - ANALYSE DE RISQUE (PIA / DPTA)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
 - FORMATIONS / SENSIBILISATION
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- Mise en conformité RGPD ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Spécialité (et assistance) à la Cybercriminalité (numéro 09 34 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- Recherche de données : téléphones, disques durs, e-mails, contenus, documents de clients... ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;



Réagissez à cet article

Source : *Enceintes intelligentes : des assistants vocaux connectés à votre vie privée | CNIL*

Jouets connectés : Dangers pour votre vie privée dit la

CNIL

	Jouets connectés : Dangers pour votre vie privée dit la CNIL
---	---

La Présidente de la CNIL met en demeure la société GENESIS INDUSTRIES LIMITED de procéder à la sécurisation de jouets connectés à destination d'enfants : la poupée « My Friend Cayla » et le robot « I-QUE ».

Le robot « I-QUE » et la poupée « My Friend Cayla » sont des jouets dits « connectés ». Ils répondent aux questions posées par les enfants sur divers sujets tels que des calculs mathématiques ou encore la météo. Les jouets sont équipés d'un microphone et d'un haut-parleur et sont associés à une application mobile téléchargeable sur téléphone mobile ou sur tablette. La réponse est extraite d'Internet par l'application et donnée à l'enfant par l'intermédiaire des jouets.

Alors, en décembre 2016, par une association de consommateurs sur le défaut de sécurité des deux jouets, la Présidente de la CNIL a décidé de réaliser des contrôles en ligne en janvier et novembre 2017. Elle a par ailleurs adressé un questionnaire en mars 2017 à la société située à Hong-Kong.

Ces vérifications ont permis de relever que la société collecte une multitude d'informations personnelles sur les enfants et leur entourage : les voix, le contenu des conversations échangées avec les jouets (qui peut révéler des données identifiantes comme une adresse, un nom...) mais également des informations renseignées dans un formulaire de l'application « My Friend Cayla App ».

Plusieurs manquements à la loi Informatique et Libertés ont été constatés dont notamment :

Le non-respect de la vie privée des personnes en raison d'un défaut de sécurité

Les contrôleurs de la CNIL ont constaté qu'une personne située à 9 mètres des jouets à l'extérieur d'un bâtiment, peut connecter (ou « appairer ») un téléphone mobile aux jouets grâce au standard de communication Bluetooth sans avoir à s'authentifier (par exemple, avec un code PIN ou un bouton sur le jouet).

La personne située à une telle distance est en mesure d'entendre et d'enregistrer les paroles échangées entre l'enfant et le jouet ou encore toute conversation se déroulant à proximité de celui-ci.

La délégation de la CNIL a également relevé qu'il était possible de communiquer avec l'enfant situé à proximité de l'objet par deux techniques :

- soit en diffusant via l'écran du jouet des sons ou des propos précédemment enregistrés grâce à la fonction dictaphone de certains téléphones ;
- soit en utilisant les jouets en tant que « kit main libre ». Il suffit alors d'appeler le téléphone connecté au jouet avec un autre téléphone pour parler avec l'enfant à proximité du jouet.

La Présidente a considéré que l'absence de sécurisation des jouets, permettant à toute personne possédant un dispositif équipé d'un système de communication Bluetooth de s'y connecter, à l'insu des enfants et des propriétaires des jouets et d'avoir accès aux discussions échangées dans un cercle familial ou amical, méconnaît l'article 1^{er} de la loi Informatique et Libertés selon lequel l'informatique « ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques ».

Le défaut d'information des utilisateurs des jouets

Alors que des informations personnelles sont traitées par la société, les contrôleurs de la CNIL ont constaté que les utilisateurs des jouets ne sont pas informés des traitements de données mis en œuvre par la société...[lire la suite]

LE NET EXPERT

- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
- AUDIT RGPD et CARTOGRAPHIE de vos traitements
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
- SUIVI de l'évolution de vos traitements
- FORMATION / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmier/Police)
 - QUINQUAIES (Photos / Emails / Facebook)
 - TELEPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTEMES NUMERIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SECURITE INFORMATIQUE
 - SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DORTSEP (numéro formateur n°93 84 03045 84).

Dans JACOPINI.net (portail Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données & Contrôle Personnel) « Intelligence Economique »)

En complément à la mise en place de JACOPINI.net, nous intervenons à la demande des clients (ISO 27005) :

- Expertises techniques et juridiques
- Appréhension, gestion, sécurisation, audits des réseaux, systèmes, équipements de données ;
- Appréhension, gestion des risques informatiques

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Jouets connectés : mise en demeure publique pour atteinte grave à la vie privée en raison d'un défaut de sécurité | CNIL*

Alerte : Faille dans TeamViewer permet de prendre le contrôle de votre ordinateur



Alerte :
Faille
dans
TeamViewer
permet de
prendre le
contrôle
de votre
ordinateur

Plusieurs millions d'internautes utilisent, de part le monde, l'outil TeamViewer. Un problème de sécurité vient d'être découvert. Il pourrait permettre de détourner l'ordinateur des utilisateurs.

Le logiciel TeamViewer est une sorte de cheval de Troie légal. Je m'explique ! L'outil permet de prendre la main sur un ordinateur dont l'accès a été autorisé. Il permet aussi de filmer l'écran, capture écran, ... Bref, un trojan licite. Seulement, un problème de taille vient d'être découvert dans ce logiciel utilisé par des millions d'entreprises et particuliers.

Tout d'abord, une vulnérabilité critique a été découverte dans le logiciel qui pourrait permettre aux utilisateurs partageant une session de prendre le contrôle total du PC de leur interlocuteur. Pour qu'une session à distance fonctionne sur les deux machines, il faut un présentateur, celui qui affiche son écran et un spectateur, celui qui regarde l'écran du présentateur...[lire la suite]

Lien vers le code et la démo de Gelin

Commentaire de Denis JACOPINI :

Dans la mesure du possible, ne laissez jamais un TeamViewer en l'attente. Autorisez l'accès manuellement. Si vous ne pouvez pas faire autrement, programmez le déclenchement d'une alerte lors des connexions automatiques. En attendant, que Teamviewer corrige cette vulnérabilité au plus vite, prudence !

LE NET EXPERT

:

- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
- **AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE** de vos traitements
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
- **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- **Accompagnement** à la mise en place de DPO ;
- **Formations** (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- **Audits Sécurité** (ISO 27005) ;
- **Expertises techniques** et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

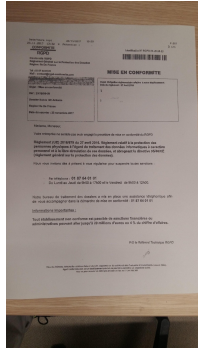
Source : ZATAZ *Une faille dans TeamViewer permet de détourner l'ordinateur d'un utilisateur* – ZATAZ

Alerte à la fausse « Mise en conformité RGPD »

✖	Alerte à la fausse « Mise en conformité RGPD »
---	---

Des entreprises ont reçu par fax et par téléphone, en particulier ces derniers jours, des messages pour une « mise en conformité » avec le règlement européen sur la protection des données personnelles (d1 - RGPD «). Le message, alarmiste et pouvant faire penser à une mise en demeure administrative, insiste sur les sanctions financières encourues.

Ces messages peuvent avoir pour but de vous faire appeler un numéro de téléphone surtaxé, de vous faire signer un engagement frauduleux pour une « mise en conformité informatique et libertés (ou RGPD) » ou de collecter des informations sur votre organisation pour préparer une escroquerie ou une attaque informatique. La CNIL n'est, bien entendu, pas à l'origine de ces messages. N'y répondez pas ! En cas de doute, vous pouvez contacter la vraie CNIL au 01 53 73 22 22.



Exemple de courrier RPD frauduleux

- Ne répondez pas à cette sollicitation ;
- En cas de doute, contactez la CNIL au 01 53 73 22 22 ;
- Signalez cette arnaque au 0 811 02 02 37 ou sur le site www.internet-signalement.gouv.fr ;
- Consulter le site de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) www.anssi.gouv.fr ;
- Informez votre hiérarchie ;
- Consulter le site du centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques CERT-FR www.cert.ssi.gouv.fr ;
- Déposez plainte si vous le souhaitez auprès des services de police ou de gendarmerie ou faite une déclaration directement sur le site de pré-plainte en ligne <http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr> ;
- Restez vigilant.

LE NET EXPERT

- MISE EN CONFORMITE RGPD / CNIL
- AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE de vos traitements
- MISE EN CONFORMITE RGPD de vos traitements
- SUIVI de l'évolution de vos traitements
- FORMATIONS / SENSIBILISATION
- CYBERCRIEMINLITE
- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
- AI RGPD
- A LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
- ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
- TELEPHONES (Régénération de Photos / SMS)
- SYSTEMES NUMERIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
- TECHNIQUES | JURIDIQUES | ADMINISTRATIVES
- SECURITE INFORMATIQUE
- SYSTEMES DE VOIES ELECTRONIQUES

Besoin d'un expert ? contactez-nous

Notre expert, Denis JACOPINI, est assésé, spécialisé en Cybercriminalité, Recherche de preuves et en Protection des données personnelles. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'Information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DORTFP (Numéro formateur n°93 04 03041 04).



Régistrez à cet article

Source : *Vigilance* – « *Mise en conformité RGPD* » | CNIL

Les drones DJI seraient-ils des espions chinois ?

Les drones DJI seraient-ils des espions chinois ?

Symbole de la prouesse technologique de la Chine, le fabricant chinois de drones DJI (pour Da Jiang Innovations Science et Technology Company) est extrêmement populaire. Ses machines à hélices survolent les plages et les villes du monde entier...[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Ce qu'il faut savoir sur les jouets connectés



Ce qu'il
faut
savoir
sur les
jouets
connectés

S'ils s'invitent en nombre dans les magasins et sur les listes au Père Noël, les jouets connectés suscitent quelques craintes. Voici un petit guide pour s'y retrouver.

Tablettes, robots, peluches, jeux de société... Difficile de ne pas trouver une catégorie de jouets dont un ou plusieurs modèles n'aient pas une version connectée. De récents scandales montrent que le secteur n'est pas encore tout à fait au point pour que les plus jeunes puissent s'amuser en toute sécurité. En sept questions, Pixels fait le tour de cette tendance et des précautions à prendre pour que Noël ne tourne pas à une mise sur écoute.

[...]

Si l'on considère les jouets connectés au regard de la loi informatique et libertés, plusieurs questions s'avèrent importantes :

- le fabricant informe-t-il de façon claire les utilisateurs (en tout cas les parents) sur le fait que le jouet enregistre des données ? Recueille-t-il clairement leur consentement ? Le jouet ou l'appli invitent-ils bien les parents à réaliser cette étape importante au lieu de laisser l'enfant passer rapidement dessus ?
- est-il pertinent et nécessaire pour le fabricant de récupérer ces données ? Par exemple, est-il utile de demander l'adresse postale ou le nom complet d'un enfant pour faire fonctionner un jouet ? A quoi peuvent servir ces données au fabricant ?
- s'agissant de la sécurité de ces données : un mot de passe fort est-il requis ? Comment les données sont-elles chiffrées, où sont-elles stockées, et pendant combien de temps ? Qui peut y accéder ?

Les fabricants font-ils attention ?

Difficile de répondre puisque les fabricants ne sont mis en défaut que lorsqu'un problème de protection des données ou de vulnérabilité du jouet surgit, souvent bien après la commercialisation du produit.

En ce qui concerne la France, certains fabricants consultent en amont la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) pour s'assurer d'être en conformité avec la loi. D'autres sont moins scrupuleux par souci d'économies. Ils utilisent par exemple des composants standards, parfois peu sécurisés, pour que le jouet ne soit pas trop cher.

Il y a aussi une limite technique. Si, après la mise sur le marché, un fabricant souhaite apporter une correction, il peut le faire sur une application ou un logiciel mais pas sur le jouet lui-même. Il faudrait rappeler le produit...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
- AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE de vos traitements
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
- SUIVI de l'évolution de vos traitements
- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTEMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTEMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mise en conformité RGPD** ;
- Accompagnement à la mise en place de DPO ;
- Formations (et sensibilisations) à la **cybercriminalité** (Autorisation n°93 84 03041 84) ;
- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires ;
- **Recherche de preuves** téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle... ;
- **Expertises de systèmes de vote électronique** ;



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Ce qu'il faut savoir sur les jouets connectés*

7 règles simples pour

protéger votre entreprise contre les cyber-attaques



7 règles simples
pour protéger
votre entreprise
contre les
cyber-attaques

Il ne se passe pas un jour sans que l'on entende parler de cyber-attaques, ce qui peut causer la détresse de certaines entreprises. Si de grandes entreprises telles que Merck ou Pizza Hut ne parviennent pas à empêcher des cyber-attaques, comment les autres peuvent-elles faire face ?
Il ne se passe pas un jour sans que l'on entende parler de cyber-attaques, ce qui peut causer la détresse de certaines entreprises. Si de grandes entreprises telles que Merck ou Pizza Hut ne parviennent pas à empêcher des cyber-attaques, comment les autres peuvent-elles faire face ?
Ceci est bien entendu la mauvaise attitude à adopter. Bien que les grandes entreprises aient plus de ressources à leur disposition, beaucoup de violations de données sont la conséquence de simples failles de cyber-sécurité peu coûteuses à résoudre. Vous trouverez ci-dessous 7 points que les entreprises devraient observer afin de limiter les risques de cyber-attaque.

1.
Créer un mot de passe sûr
2.
Ne réutilisez pas et ne partagez pas vos mots de passe
3.
Sauvegardez vos fichiers importants
4.
Méfiez-vous des attaques d'hameçonnage
5.
Appliquez des "patches"
6.
Protégez vos biens matériels
7.
Organisez des formations de personnel

Les problématiques listées ci-dessus devraient être abordées durant les formations de sensibilisation du personnel mais on ne peut attendre de la part des employés à ce qu'ils s'en souviennent après une seule formation. En effet, Les employés devraient être formé au cours de leur intégration mais devraient également bénéficier de rappels annuels ou de formations ponctuelles lors d'incidents de sécurité. Des formations de sensibilisation du personnel régulières permettront aux employés de se souvenir des règles à suivre.

LE NET EXPERT

- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
- AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE de vos traitements
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DORTFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité »
« Cybercriminalité » et en RGPD (Protection des Données à Caractère Personnel).



- **Mises en conformité RGPD** ;
- **Accompagnement à la mise en place de DPO** ;
- **Expertises** (et sensibilisation) à la **Cybercriminalité** (Assurance n°84 0304 84) ;
- **Audits Sécurité (ISO 27005)** ;
- **Expertises techniques et judiciaires** ;
- **Recherche de preuves** : téléphones, disques durs, e-mails, conteneurs, dédouanements de données ;
- **Contraintes de systèmes de vote électronique** ;



Contactez nous

Réagissez à cet article

Source : 7 règles simples pour protéger votre entreprise contre les cyber-attaques – IT Governance Blog FR